

EXPERIMENTATION 2017 : EPREUVES JEUNES

RÈGLEMENT DE LA ZONE DE PENALITE, SPÉCIFIQUE AUX JEUNES CATÉGORIES

Champ d'application

Suivant les recommandations de l'IAAF depuis 2014 afin de réduire (voire de supprimer) les disqualifications, et à titre expérimental en 2017, un règlement de Zone de Pénalité est mis en place et sera appliqué lors des Critérium Nationaux de Printemps des Jeunes à la Marche du 9 avril 2017 à Nantes (44) pour les catégories **Minimes Garçons et Filles, Cadets Garçons et Filles, Juniors Garçons et filles.**

1 LE JUGEMENT

- La règle F 230 est appliquée avec les adaptations suivantes :

Palette jaune

4. Les athlètes doivent être prévenus lorsque par leur mode de progression, ils ne respectent pas la règle F.230.1 : une palette jaune, marquée de chaque côté du symbole de l'irrégularité, leur sera montrée. Le même juge ne pourra pas montrer une deuxième palette jaune au même athlète pour la même irrégularité. Après avoir montré une palette jaune à un athlète, le juge devra en informer le chef-juge après la compétition.

Cartons rouges

5. Après avoir montré une palette jaune à un athlète, lorsqu'un juge remarque que celui-ci enfreint la Règle F.230.1 en perdant le contact de manière visible avec le sol ou en pliant le genou lors de la compétition, à quelque moment que ce soit, il enverra un carton rouge au chef-juge.

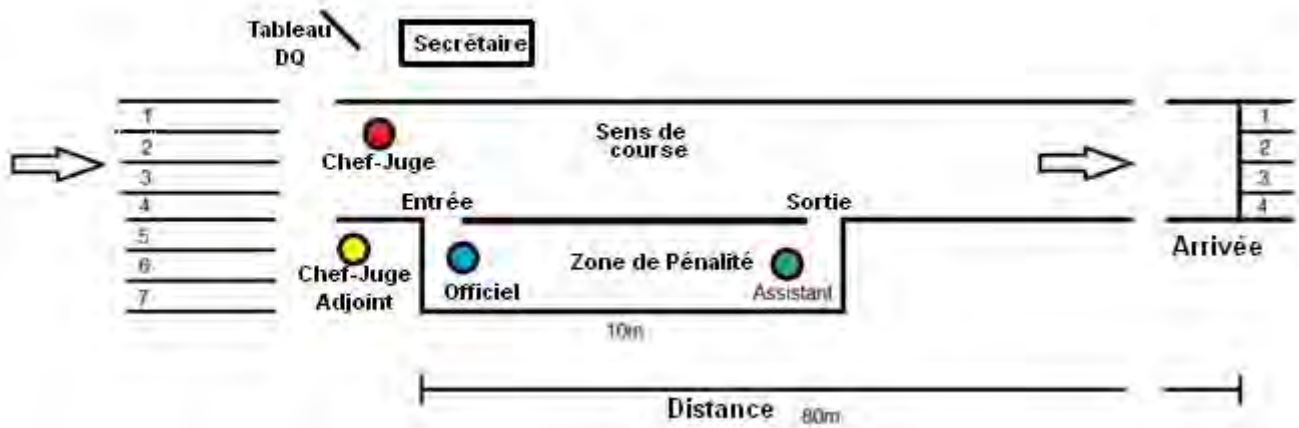
Pénalisation - Disqualification

- Lorsqu'un athlète reçoit 3 cartons rouges, il doit être informé par le chef-juge (ou chef-juge adjoint) qui lui montre un panneau avec sur chaque face le temps de pénalité, et doit s'arrêter à la zone de pénalité dès que possible. Selon les distances, les pénalités suivantes seront appliquées.
 - **Epreuves jusqu'à 10 000m inclus : 60 secondes**
- A la première opportunité, l'athlète sera guidé par le chef-juge adjoint vers la zone de pénalité.
- Le chronométrage de la pénalité démarre dès que l'athlète entre dans la zone.
- Un panneau indiquant qu'il reste 10 secondes sera montré à l'athlète.
- A l'issue du temps de pénalité, et suivant les instructions de l'officiel en charge de la zone de pénalité, l'athlète reprendra l'épreuve.
- **L'athlète n'est pas jugé dans la zone de pénalité.**
- Si l'athlète reçoit un carton supplémentaire (venant d'un juge qui n'en avait pas déjà envoyé), il sera disqualifié et le chef-juge (ou le chef-juge adjoint) lui notifiera sa disqualification dès que possible.
- Si un athlète reçoit 4 cartons rouges (ou plus) avant d'avoir été arrêté dans la zone de pénalité, il sera disqualifié et le chef-juge (ou le chef-juge adjoint) lui notifiera sa disqualification dès que possible.
- Si un athlète reçoit un 3^{ème} carton trop tard dans la course et qu'il n'est pas possible que le chef-juge (ou le chef-juge adjoint) lui notifie la nécessité de s'arrêter dans la zone de pénalité, l'athlète termine la course et le temps de pénalité (60 secondes) sera additionné à son temps officiel.

2 INSTALLATION DE LA ZONE DE PENALITE

- Elle devrait être installée dans la ligne droite d'arrivée, dans les couloirs 5 à 7, près de la ligne de départ du 60m, ou de celle du 80m face au tableau de disqualification.
- Elle aura une entrée et une sortie à l'autre extrémité (les deux de même taille) et être de 10 à 15m de long (Maximum). La largeur peut varier mais doit permettre la présence simultanée de 5 athlètes.
- Des petites barrières ou des cônes seront utilisés afin de matérialiser la zone de pénalité.
- L'athlète est libre de ses mouvements dans la zone de pénalité ; toutefois il n'aura ni siège, ni accès au ravitaillement, rafraîchissement, épongeage ou toute autre forme d'assistance. La communication avec l'entraîneur est autorisée.
- Une mise en place pour les épreuves sur route sera similaire, en prenant en compte les contraintes d'espace éventuelles.

Exemple de mise en place pour une épreuve sur piste



3 OFFICIELS SUPPLEMENTAIRES

- Il devrait y avoir un collecteur de cartons rouges près de chaque juge de marche afin d'assurer une transmission la plus rapide possible au secrétaire.
- 1 officier et 1 assistant seront nécessaires pour gérer l'opération dans la zone de pénalité (chargés de l'entrée et sortie des athlètes et du chronométrage de la pénalité).
- 1 chef-juge adjoint sera souhaitable pour aider le chef-juge dans la communication des temps de pénalité aux athlètes concernés, particulièrement dans les derniers tours.

4 PERFORMANCES

- Les performances réalisées avec ce règlement seront valables et entreront dans les bilans

Au niveau des compétitions internationales, ce règlement est adopté pour :

2014	Jeux Olympiques de la Jeunesse – Nanjing (CHN)
2015	Championnats du Monde Cadets – Cali (COL)
2016	Championnats du Monde par Equipes Juniors – Rome (ITA)
	Championnats du Monde Juniors – Bydgoszcz (POL)
	Championnats d'Europe Cadets – Tbilissi (GEO)
2017	Championnats du Monde Cadets – Nairobi (KEN)